



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 10 avril 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.1

2^{ème} MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE D'AUREVILLE

L'an deux mille treize, le dix avril à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRIANCON François CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond FRANCHINI Paul GARRIC Amapola GRIMBERT Georges LOZANO Guy	MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charle
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis	REME Jean-Michel VALETTE François-Régis ESPIC Xavier (non votant) GIL Danielle (non votante)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
GERMAIN Louis, représenté par M. MERONO
GOIRAND Philippe, représenté par M. MAURICE
LANGÉ Régine, représentée par Mme PY
RUIZ Sonia, représentée par M. VALADIER

Délégués titulaires excusés

BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRISSONNET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
DUHAMEL Thierry

ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
GODEC Régis
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
HARDY Isabelle
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane

MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
ROUQUET Jacques
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETTA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

En exercice : 68

Présents : 35

Votants : 40

Nombre de délégués

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

Par courrier en date du 25 février 2013, la commune d'Aureville a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant ouverture de l'enquête publique.

Le projet de modification a pour objet :

- La mise en place d'une servitude de mixité sociale au sein des zones UA, UB, AU, permettant à la commune de participer aux objectifs fixés par le SCoT, dans le cadre du PLH du Sicoval ;
- le classement en secteur agricole de la zone AU0 (4,4 ha) « Bourdette - Les Dames », non couverte par des pixels du SCoT ;
- la réduction (2,3 ha) de la zone UB « la Favasse », non couverte par des pixels du SCoT au profit des espaces agricoles ;
- la réduction (3 600 m²) de la zone UB « Nadalle, non couverte par des pixels du SCoT au profit des espaces agricoles ;
- la réduction (2 ha) de la zone UBa « de Sauveterre » au profit des espaces agricoles ;
- des mises à jour mineures, au regard du SCoT, du règlement écrit et graphique.

Il y a lieu de relever que cette modification du PLU permet de traduire, sur plusieurs secteurs, l'objectif de réduction du rythme de consommation de l'espace agricole ou naturel.

En ce qui concerne les zones UB « Nadalle » et la « la Favasse », le SMEAT constate que leur réduction laisse subsister des capacités d'extension en continuité des hameaux existants. Pour éviter, toutefois, le risque de mitage, il y a lieu d'inviter la commune à en ajuster la délimitation afin d'affecter le moins possible les espaces agricoles.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 2^{ème} modification du PLU d'Aureville.

Article 2 :

D'inviter la commune à ajuster la délimitation des secteurs UB « la Nadalle » et « la Favasse », afin qu'ils ne permettent pas d'urbanisation au-delà des hameaux proprement dit.

Article 3 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de d'Aureville et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 7 mai 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN